



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE

LA JORDANIE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la Jordanie est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la Jordanie.

Table des matières

1 INTRODUCTION	3
1.1 La Vision de modernisation économique 2030 de la Jordanie.....	5
2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	5
2.1 Croissance et environnement économique.....	5
2.2 Difficultés régionales.....	7
2.3 Résultats commerciaux	7
2.4 Investissement et politique d'investissement	8
3 ÉVOLUTION SECTORIELLE.....	10
3.1 Secteur industriel	11
3.2 Agriculture	12
3.3 Secteur des services	13
4 FAITS NOUVEAUX IMPORTANTS.....	15
4.1 Politiques du marché du travail.....	15
4.2 Conditions de l'activité des entreprises	15
4.3 Marchés publics.....	17
4.4 Autonomisation des femmes	18
5 POLITIQUE DE COMMERCE EXTÉRIEUR	19
5.1 La Jordanie et l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	19
5.2 Stratégie de la Jordanie en matière d'exportations	21
5.3 Libéralisation du commerce régional et bilatéral.....	22
6 BESOINS EN MATIÈRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE	23

1 INTRODUCTION

1.1. Durant la période considérée, la Jordanie a déployé des efforts considérables pour mettre en œuvre des politiques commerciales et économiques visant à favoriser la croissance économique, à attirer l'investissement étranger et à renforcer sa position sur le marché mondial, s'appuyant à cet effet sur une infrastructure relativement bien développée et sur une situation géographique stratégique. Le pays a conservé sa résilience malgré les multiples chocs exogènes auxquels il a été confronté pendant plus d'une décennie. On peut notamment mentionner le printemps arabe, la montée du terrorisme dans la région, la crise syrienne et l'afflux massif de réfugiés, la fermeture des frontières avec la Syrie et l'Iraq, la pandémie de COVID-19 et, plus récemment, les conséquences de la crise entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, en particulier la perturbation des chaînes d'approvisionnement et l'augmentation des pressions inflationnistes.

1.2. Il est à noter que le produit intérieur brut (PIB) a connu un taux de croissance réel de 2,8% au premier trimestre 2020. Au cours de l'année 2022, le secteur extérieur a affiché des résultats solides qui ont dépassé les attentes selon divers indicateurs, tout particulièrement en ce qui concerne les revenus du tourisme qui ont enregistré une croissance remarquable de 110,5%, supérieure aux niveaux antérieurs à la pandémie. Les exportations de marchandises ont également progressé, affichant une hausse de 33,8%. Collectivement, ces avancées ont contribué à enrayer la progression du déficit de la balance courante principalement due à l'augmentation du coût des importations provoquée par la hausse des prix des matières premières et du pétrole au niveau mondial. En outre, le déficit budgétaire global, hors dons extérieurs, a diminué de 0,8 point de pourcentage, pour s'établir à 4,6% du PIB.

1.3. Pendant la période à l'examen, les recettes intérieures et les dons ont augmenté en Jordanie, grâce, entre autres choses, à l'élargissement de l'assiette fiscale et à la réduction de la fraude fiscale. Ces mesures, ainsi que celles visant à limiter les dépenses non prioritaires, ont rendu possible une augmentation des dépenses sociales et généré un fort rebond des dépenses d'équipement au cours de la pandémie. La dette publique de la Jordanie est viable et devrait être ramenée à moins de 80% du PIB d'ici à 2027. La structure tant de la dette extérieure que de la dette intérieure, qui représentent chacune environ la moitié du total, est également jugée favorable. Le gouvernement jordanien met en œuvre d'importantes réformes structurelles des finances publiques. En janvier 2022, le Cabinet a approuvé une réforme douanière majeure qui a simplifié et unifié le système tarifaire en ramenant le nombre de fourchettes tarifaires de 16 pour les taux NPF et 31 pour les taux consolidés à seulement quatre (trois après 2028).

1.4. L'indexation du taux de change sur le dollar EU, soutenue par des réserves internationales adéquates (17,3 milliards d'USD en 2022), a servi de point d'ancrage efficace à la stabilité macroéconomique, y compris pendant la pandémie. La Banque centrale de Jordanie (CBJ) a renforcé sa surveillance prudentielle du secteur financier, et le secteur bancaire est resté sain.

1.5. Le volume global de l'investissement étranger direct (IED) en Jordanie affiche un taux de croissance impressionnant de plus de 82% par rapport aux niveaux enregistrés pendant la pandémie de COVID 19 et l'année antérieure. Le volume total des investissements bénéficiant de la Loi sur le climat de l'investissement a connu une augmentation spectaculaire de 49,1% pendant le premier trimestre de l'année en cours.

1.6. Malgré les taux d'inflation élevés enregistrés au niveau mondial et dans la région, la Jordanie a maintenu une inflation relativement faible par rapport à d'autres pays. Le taux, tel que mesuré par l'indice des prix à la consommation (IPC), s'est établi en moyenne à 1,9% entre 2016 et 2022 et n'a été que de 1,17% pendant le premier semestre 2023. Le gouvernement jordanien a atténué les effets sur les consommateurs de la hausse des prix des carburants et des produits alimentaires résultant de l'évolution de la situation géopolitique. Les réserves stratégiques de blé, qui correspondent à une période de 12 mois, ont jusqu'à présent permis d'éviter d'avoir à importer du blé à des prix élevés. En outre, les contrats d'importation à long terme et à prix stable conclus par la Jordanie pour le gaz utilisé dans la production d'électricité ont également contribué à contenir l'inflation, et les autorités ont réintroduit des subventions globales aux carburants en février 2022, revenant sur une réforme vieille de 10 ans, afin de limiter la répercussion des coûts sur les ménages. Le taux d'inflation moyen estimé pour 2023 est de 3,0%.

1.7. Selon le rapport de la Banque mondiale sur la sécurité alimentaire, la Jordanie se distingue comme le pays arabe le moins touché par l'inflation des prix des produits alimentaires, qui ont enregistré une hausse de 3,5%. L'accent a été placé sur la sécurité alimentaire, comme en témoigne le lancement récent de la Stratégie nationale pour la sécurité alimentaire (2021-2030) et du Plan national pour une agriculture durable (2022-2025) en 2021. Ces initiatives stratégiques, conformes aux directives de Sa Majesté le Roi Abdullah, visent à positionner la Jordanie comme un centre régional pour la sécurité alimentaire, soulignant ainsi la détermination du pays à favoriser la résilience de son secteur alimentaire.

1.8. La Jordanie est également réputée pour ses branches de production à forte vocation exportatrice, telles que les textiles, les engrais, les détergents, les stérilisateurs et les produits pharmaceutiques. Elle a su relever les défis et saisir les opportunités en développant de nouveaux secteurs d'activité. Parmi les faits marquants, il convient de signaler que les branches d'activité nationales ont mis en place une centaine de nouvelles lignes de production couvrant divers secteurs, dont les produits alimentaires et les fournitures médicales, en réponse à la crise du COVID-19. À souligner également que l'industrie jordanienne a contribué de manière notable à la lutte mondiale contre la pandémie en exportant environ 50 millions de masques, 300 000 bavoirs médicaux et 100 000 étiquettes médicales vers des pays du monde entier. Ces initiatives ont mis en évidence la résilience et la capacité d'adaptation du pays, qui a su transformer les difficultés en opportunités de croissance économique et de contribution à l'échelle mondiale.

1.9. La Jordanie a continué à participer à la recherche de solutions à d'autres problèmes mondiaux, tels que le changement climatique. Le pays a pris des mesures pour relever les défis et, à cet effet, a ratifié l'Accord de Paris et porté son objectif conditionnel de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 14% à 31% d'ici à 2030. Parmi les initiatives notables, figure l'approbation de la "Politique nationale pour le changement climatique en Jordanie pour les années 2022-2050", qui vise à atténuer les conséquences du changement climatique au moyen de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs de l'économie et de l'adaptation aux répercussions sur les ressources essentielles telles que l'agriculture et l'eau. Cette politique, qui est en adéquation avec les efforts mondiaux en faveur de la stabilité climatique et du développement durable, renforce la résilience de la Jordanie face aux défis du changement climatique.

1.10. Selon un rapport soutenu par l'ONU, la Jordanie fait partie des pays qui progressent dans la réalisation des objectifs fixés en matière d'émissions de dioxyde de carbone (CO₂) par habitant à l'horizon 2030. Le rapport classe la Jordanie au 62^{ème} rang sur 180 pays pour l'"indice d'épanouissement" (indice de 0,75) et au 87^{ème} rang pour la durabilité.

1.11. Les efforts de réforme de la Jordanie ont été reconnus par les institutions internationales. Elle est considérée comme l'une des économies les plus libres de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

1.12. La Jordanie a fait des progrès considérables dans l'amélioration des conditions de l'activité des entreprises et fait partie des 10 pays ayant le plus progressé dans le classement 2020 de la Banque mondiale. Le fait que, pour la première fois, le pays figure parmi les principales économies réformatrices en ce qui concerne les conditions de l'activité des entreprises dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est attribué à trois réformes majeures: l'introduction d'une nouvelle loi sur les transactions sécurisées, les modifications apportées à la loi sur l'insolvabilité et la mise en place d'un registre des garanties moderne et basé sur la notification. La Banque mondiale souligne les efforts du gouvernement pour favoriser l'activité commerciale et attirer l'investissement étranger. La Jordanie est en particulier l'un des quatre pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à l'origine de près de la moitié des réformes de la région. Le pays a réalisé un bond remarquable de 29 places dans le classement selon l'indice de la facilité de faire des affaires, passant du 104^{ème} rang au 75^{ème} rang depuis 2018. Cette progression est considérée comme l'une des plus importantes de l'histoire du Royaume en ce qui concerne l'amélioration de la facilité de faire des affaires. En outre, dans la catégorie "Obtention de prêts" du rapport *Doing Business 2020*, la Jordanie se distingue en obtenant le quatrième rang, ce qui témoigne des améliorations apportées à l'obtention de crédits et aux droits reconnus par la loi aux emprunteurs et aux prêteurs.

1.1 La Vision de modernisation économique 2030 de la Jordanie

1.13. Pendant la période à l'examen, le gouvernement jordanien a mis en œuvre successivement plusieurs programmes et politiques complémentaires, en partenariat et avec une large participation de toutes les composantes des secteurs public et privé, afin de parvenir à un développement global, à une croissance économique durable et à une amélioration de la qualité de la vie. Un programme de priorités visant à répondre aux difficultés et à stimuler la reprise économique face à la pandémie de COVID-19 a été rendu public.

1.14. Pour compléter ces efforts, en juin 2022, la Vision de modernisation économique de la Jordanie a été présentée sous le patronage de Sa Majesté le Roi Abdullah II, dans le but d'améliorer, sur une période de 10 ans, la croissance et la qualité de vie et, à cet effet, de créer un million d'emplois, d'améliorer le classement de la Jordanie dans les indices de compétitivité mondiale, d'environnement, de prospérité et de durabilité, et de développer des activités à forte valeur ajoutée du secteur des services et du secteur industriel. Les autorités estiment que l'investissement nécessaire à la réalisation de la Vision est de 40 milliards de JOD, dont 70% devraient provenir du secteur privé et 30% du secteur public, avec l'aide de donateurs. La Vision de modernisation économique créera ainsi de nouvelles possibilités d'investissement étranger direct en Jordanie.

1.15. La Vision et sa feuille de route ont été élaborées de manière collaborative, selon des méthodes fondées sur les données et sur les marchés, après analyse de la position concurrentielle de la Jordanie et examen des stratégies nationales de développement d'autres pays comparables. La feuille de route comprend huit moteurs de croissance économique englobant 35 secteurs principaux et sous-secteurs, ainsi qu'un certain nombre d'initiatives et un plan de mise en œuvre bien défini.

1.16. La feuille de route met l'accent sur les liens sectoriels, les rôles complémentaires des secteurs et les caractéristiques communes afin de promouvoir l'intégration et de maximiser les synergies. Un des moteurs est axé sur les branches de production à forte valeur ajoutée et vise à faire de la Jordanie un pôle régional pour l'industrie et à accroître les exportations de produits de haute qualité. La Vision comprend également une stratégie future en matière de croissance économique, qui cible les secteurs émergents à fort potentiel de croissance et vise à offrir davantage d'opportunités de revenus, à augmenter le PIB par habitant et à renforcer la compétitivité de la Jordanie au niveau mondial.

1.17. Le Conseil des ministres a approuvé le "Programme exécutif relatif à la Vision de modernisation économique 2023-2025" afin de mettre en œuvre la phase initiale de la Vision. Le programme comprend 183 initiatives soigneusement sélectionnées sur un total d'environ 380 à mettre en œuvre jusqu'à la fin de l'année 2025. Il englobe les initiatives, projets, politiques et procédures prioritaires qui permettront d'atteindre les objectifs de la Vision d'ici à 2033. Le programme tient notamment compte de l'importance de l'autonomisation des femmes, en mettant l'accent sur des initiatives qui devraient avoir une incidence directe de 72% sur cette autonomisation, complétée par une incidence indirecte de 28%. Les performances et les progrès seront contrôlés par le Service de suivi des performances et des réalisations du gouvernement, placé sous la tutelle du Premier Ministre, au moyen d'un système électronique mis en place en deux phases.

1.18. Dans l'ensemble, la Vision de modernisation économique, avec ses trois phases, vise à diversifier l'économie jordanienne et à réduire la dépendance à l'égard des branches de production traditionnelles.

2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Croissance et environnement économique

2.1. La performance économique de la Jordanie au cours de la période 2016-2022 a été mitigée. En 2017, la croissance du PIB était de 2,5%. Cependant, la croissance est tombée à 1,9% en 2018 et également en 2019, en raison de la crise des réfugiés syriens et des conflits régionaux qui ont pesé sur l'économie. Le Département des statistiques a publié les indicateurs trimestriels du PIB aux prix constants du marché pour le premier trimestre 2023. Le rapport indique que le PIB a augmenté de 2,8% à prix constants en comparaison avec le premier trimestre 2022. Cette croissance représente une augmentation de 0,8 point de pourcentage par rapport au trimestre précédent (quatrième trimestre 2022), pour lequel le taux de croissance était de 2,0%.

2.2. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur l'économie jordanienne en 2020. La croissance du PIB s'est contractée de 1,6%, pour la première fois depuis 2009. Toutefois, l'économie a connu une reprise en 2021 et enregistré une croissance de 2,2%. En 2022, la croissance a été légèrement supérieure et atteint 2,5%. Au premier trimestre 2023, le PIB a augmenté de 2,8% à prix constants par rapport au premier trimestre 2022. Malgré les défis auxquels elle a été confrontée, l'économie jordanienne a fait preuve de résilience et a progressé ces dernières années. Les perspectives sont positives.

2.3. Plusieurs séries de réformes économiques ont été entreprises en Jordanie au cours des décennies passées, avec pour objectif principal de libéraliser l'économie et de favoriser la croissance. Ces réformes englobent diverses mesures telles que la réduction des droits de douane, l'élimination des obstacles au commerce et la mobilisation de l'investissement étranger. Bien que ces réformes aient favorisé l'expansion économique, plusieurs problèmes subsistent. Une des difficultés principales réside dans le fait que l'accent n'est pas suffisamment placé sur la lutte contre la montée des inégalités et sur la création d'emplois pour la population jordanienne qui ne cesse de croître en raison notamment de l'afflux de réfugiés en provenance des pays voisins. C'est pourquoi le processus de réforme en cours insiste sur deux aspects essentiels de la modernisation économique: le soutien à l'emploi et le renforcement de l'autonomie économique des femmes.

2.4. La mission du Fonds monétaire international (FMI) et les autorités jordaniennes sont parvenues à un accord technique concernant le sixième examen du programme de réforme économique mis en place par les autorités avec le soutien du mécanisme élargi de crédit (MEDC). À la fin de cet examen, le total des décaissements du FMI depuis le début du programme, en 2020, s'élèvera à 1 300 millions de DTS (environ 1 750 millions de USD).

2.5. La Banque centrale de Jordanie (CBJ) a montré qu'elle était consciente de la situation économique mondiale et des implications inflationnistes qui en découlaient. De ce fait, elle a mené une politique monétaire souple et réactive tout au long de l'année 2022, s'alignant sur les efforts internationaux de resserrement monétaire afin de maintenir la stabilité monétaire et financière dans le pays. Cela s'est traduit par des hausses de taux d'intérêt sur les instruments de politique monétaire en sept occasions distinctes. Malgré les difficultés rencontrées, l'économie nationale a montré des signes encourageants au cours de la même période.

2.6. Parallèlement, la CBJ a réussi à maintenir la stabilité monétaire et financière. Elle reste attachée à l'indexation et a relevé ses taux d'intérêt conformément à ceux de la Réserve fédérale américaine. En conséquence, l'inflation a été relativement modérée et a commencé à diminuer. Le système bancaire reste bien capitalisé et liquide, comme cela a été confirmé par la récente évaluation de la durabilité du système financier.

2.7. Au cours de la période 2016-2022, la CBJ s'est également attachée à renforcer la résilience et la stabilité du secteur financier en mettant en œuvre des réglementations prudentielles et en procédant à des évaluations régulières du système bancaire. En juin 2021, les responsabilités d'encadrement du secteur de l'assurance ont été transférées à la CBJ, qui doit mettre en place un régime de solvabilité fondé sur le risque, conformément aux meilleures pratiques internationales.

2.8. Face à l'impact économique considérable de la pandémie de COVID-19, le Royaume hachémite de Jordanie s'est abstenu de mettre en œuvre des mesures de protection. Néanmoins, le gouvernement jordanien a fait preuve d'une attitude proactive en apportant son aide et son soutien aux pays voisins, tout particulièrement en ce qui concerne les produits alimentaires, les stérilisateurs et les détergents. L'assistance comprenait notamment la fourniture de matériel de stérilisation essentiel et d'équipements de protection individuelle.

2.9. Par ailleurs, afin de renforcer la résilience économique de la Jordanie, le gouvernement a adopté des mesures visant à soutenir les secteurs et à améliorer les capacités de production. Le gouvernement jordanien a joué un rôle central au cours de cette période, en adoptant un vaste éventail d'initiatives pour aider les entreprises, les ménages et le secteur financier. Ainsi, un soutien en matière de liquidités a été apporté aux banques, les conditions de remboursement des prêts ont été assouplies et l'accès au crédit a été rationalisé. La politique monétaire globale de la Jordanie au cours de cette période critique a eu pour objectif de parvenir à un équilibre délicat entre la poursuite d'une croissance économique soutenue et la préservation de la stabilité des prix. Simultanément,

une attention particulière a été accordée à la nécessité de relever les défis multiformes générés par la pandémie, d'une manière judicieuse et efficace.

2.10. Fitch Ratings a fait passer les perspectives de notation de crédit de la Jordanie de négatives à stables, reconnaissant ainsi les progrès considérables réalisés par le Royaume pour renforcer sa position financière et encourager la reprise économique à la suite de la pandémie. Cette évaluation positive de Fitch met en évidence l'efficacité des politiques budgétaires de la Jordanie et témoigne de la confiance dans la capacité du pays à mettre en œuvre avec succès des réformes structurelles ambitieuses qui ont reçu le soutien du Fonds monétaire international.

2.2 Difficultés régionales

2.11. L'année 2022 a été marquée par une multitude de risques qui ont eu un impact considérable sur l'économie mondiale et créé des conditions défavorables ainsi qu'une incertitude persistante. L'assouplissement progressif des restrictions dues à la COVID-9 a coïncidé avec les tensions géopolitiques résultant du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine qui ont entraîné des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, en particulier dans les secteurs vitaux de l'alimentation et de l'énergie. Cette évolution, conjuguée aux politiques économiques mises en œuvre pour atténuer les retombées de la pandémie, a contribué à l'apparition de pressions inflationnistes qui se sont intensifiées à mesure que la demande se redressait.

2.12. Dans une région caractérisée récemment par une certaine volatilité, la Jordanie fait preuve d'une résilience exceptionnelle. Toutefois, les conflits régionaux ont eu des répercussions négatives sur sa capacité à réaliser des opérations commerciales avec les pays voisins. Les principaux points de passage de la Jordanie avec la Syrie et l'Iraq ont été fermés en 2015. Le poste frontière jordano-iraquien de Trebil a été rouvert sous restrictions en août 2020 pour les échanges et les voyageurs, et le poste frontière jordano-syrien de Nasib-Jaber a été remis en service à pleine capacité en août 2021.

2.13. La fermeture de la frontière iraquo-syrienne a des conséquences importantes sur le commerce et l'économie de la Jordanie, dans la mesure où elle perturbe des routes commerciales et des réseaux logistiques établis et entraîne des retards, une augmentation des coûts et des pertes commerciales potentielles pour les entreprises jordaniennes intervenant dans le commerce transfrontières. Ces perturbations menacent la croissance économique et les opportunités d'emploi, en particulier dans les secteurs fortement tributaires du commerce avec l'Iraq et la Syrie. La fermeture des frontières, motivée par des préoccupations sécuritaires, vise à gérer les risques et à empêcher la circulation de groupes armés et de marchandises illicites, mais il est important de prendre en compte les conséquences humanitaires, car elle restreint l'accès des réfugiés et de l'aide humanitaire. En outre, la fermeture interrompt les chaînes d'approvisionnement, ce qui entraîne des retards, des coûts de transport plus élevés et d'éventuelles pénuries sur le marché jordanien. Cette baisse de l'activité commerciale peut entraîner une diminution de l'investissement, une contraction de l'économie et d'éventuelles pertes d'emplois. Les entreprises jordaniennes peuvent être amenées à repenser leurs schémas commerciaux et à explorer d'autres marchés, ce qui nécessiterait des ajustements au niveau de la logistique et des stratégies de marketing. Le risque de détournement des échanges existe également et aurait un impact sur la compétitivité des entreprises jordaniennes sur le marché régional.

2.14. Étant donné la nature complexe de ces circonstances, il est primordial d'examiner spécifiquement la durée, l'étendue et les raisons sous-jacentes de la fermeture des frontières, ainsi que les dynamiques géopolitiques et sécuritaires qui prévalent dans la région. Ces facteurs sont étroitement liés aux conséquences pour le commerce et l'économie de la Jordanie, ce qui justifie une analyse minutieuse et des considérations stratégiques.

2.3 Résultats commerciaux

2.15. Le volume du commerce extérieur de marchandises de la Jordanie a connu une augmentation considérable de 28,7% en 2022, pour atteindre un total de 38,7 milliards d'USD. Cette croissance est imputable à une augmentation simultanée des exportations et des importations. De ce fait, le degré d'ouverture des échanges a augmenté pour atteindre 81,5%, contre 65,6% en 2016. Cette tendance à la hausse du ratio est le résultat d'une expansion du commerce extérieur supérieure à

la croissance du PIB. La reprise de l'activité commerciale et l'augmentation de la demande ont facilité cette évolution.

2.16. En 2022, la balance commerciale des marchandises a enregistré un déficit de 14,9 milliards d'USD, soit une augmentation de 21,5% par rapport au niveau observé en 2016. Cette augmentation peut être attribuée à la flambée mondiale des prix du pétrole brut et de ses dérivés, ainsi qu'à celle des prix des céréales. Pour répondre à la demande croissante de la consommation intérieure, la Jordanie a importé plus de 2,3 millions de tonnes de blé et d'orge en 2022. La croissance considérable des exportations totales du Royaume a permis d'atténuer les effets de l'augmentation des importations sur la balance commerciale. En outre, le taux de couverture connaît une amélioration.

2.17. Depuis 2016, les exportations nationales ont enregistré une hausse de 83% pour atteindre 12,4 milliards d'USD en 2022. Les principaux produits exportés par la Jordanie sont les engrais, la potasse et le phosphate, les vêtements, les produits chimiques, les médicaments et produits pharmaceutiques, ainsi que les légumes. Au cours de la période considérée (2016-2021), la part des produits chimiques, la catégorie d'exportation la plus importante de la Jordanie, dans le total des exportations de marchandises a fortement augmenté.

2.18. Pour ce qui est des importations, la Jordanie a acheté des marchandises d'une valeur de 22,8 milliards d'USD en 2022, et les produits alimentaires, y compris les animaux vivants, ont représenté 18,9% du total des importations. Viennent ensuite le pétrole et ses dérivés (18,2%), ainsi que les machines, les véhicules, les motocycles, les appareils électriques, le fer et ses dérivés, et les matières plastiques.

2.19. Environ 50% du commerce extérieur total de la Jordanie peut être attribué à ses relations commerciales avec les pays arabes, tandis que l'Union européenne est la première source d'importation. Le Royaume d'Arabie saoudite est le deuxième fournisseur, avec des importations évaluées à 4,1 milliards d'USD en 2022. La Chine, les États-Unis, l'Inde et les Émirats arabes unis sont également des partenaires d'importation importants, chacun contribuant pour plus de 2,1 milliards d'USD aux importations. Parmi les principales destinations d'exportation des produits jordaniens figurent les États-Unis (2,3 milliards d'USD). La participation du Moyen-Orient (par exemple le Royaume d'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis) et celle de l'UE-27 en tant que destinations des exportations totales de marchandises de la Jordanie ont diminué au cours de la période, tandis que celle de l'Asie, notamment de l'Inde, et de l'Afrique a augmenté.

2.20. Les données de la balance des paiements indiquent que la Jordanie est un exportateur net de services, ceux-ci constituant une source importante de devises. Durant la période 2016-2021, l'excédent du commerce des services de la Jordanie s'est élevé en moyenne à 1 408 millions d'USD par an. Les voyages (tourisme) restent la catégorie de services la plus importante, contribuant à 61,1% des exportations totales de services en 2021, suivie par les transports avec 21,2%. Les importations de services sont dominées par les transports, qui comptaient pour 57,9% des importations totales de services en 2021.

2.21. Le rapport mensuel du Département des statistiques révèle que la valeur totale des exportations au cours du premier tiers de l'année 2023 a atteint 3 788,6 millions d'USD, soit une augmentation notable de 4,0% par rapport à la période correspondante en 2022. En revanche, la valeur des importations, qui était de 8 210,3 millions d'USD pendant la même période de 2023, a enregistré une légère baisse de 0,3% par rapport au premier tiers de 2022. Le déficit de la balance commerciale, qui correspond à l'écart entre la valeur des importations et la valeur totale des exportations, s'élève à 4 421,8 millions d'USD. Il est encourageant de constater que ce déficit a diminué de 2,7% au cours du premier tiers de l'année 2023 par rapport à la période équivalente de l'année 2022.

2.4 Investissement et politique d'investissement

2.22. La Jordanie a mis en œuvre diverses mesures pour attirer l'investissement direct et créer un régime favorable dans ce domaine. Le pays a entrepris des réformes en matière d'investissement et mis en place des politiques et des mesures d'incitation pour stimuler tant l'investissement national que l'investissement étranger. Le régime d'investissement constitue l'une des principales priorités de la Jordanie en matière de développement économique et le gouvernement encourage activement

l'investissement national et étranger dans le cadre d'une politique délibérée visant à promouvoir la croissance économique.

2.23. Conformément à la Vision de modernisation économique, la Jordanie a promulgué la Loi n° 21 de 2022 sur l'investissement, qui vise à créer un cadre propice aux investissements existants et à attirer de nouveaux investissements étrangers. Cette loi a un effet déterminant sur la situation de l'investissement dans le pays dès lors qu'elle crée un environnement plus favorable aux investisseurs grâce à une rationalisation du processus de création et d'exploitation des entreprises. Elle favorise la transparence et la prévisibilité du processus d'investissement.

2.24. Les principales caractéristiques de la Loi sont l'égalité de traitement entre les investisseurs nationaux et les investisseurs étrangers, la liberté de circulation des capitaux ainsi que les garanties et incitations en faveur des investissements qui contribuent à la croissance économique, à la création d'emplois, à l'exportation et au transfert de connaissances et de technologies. La Loi met également l'accent sur la numérisation et l'automatisation des processus et des services pour supprimer les obstacles administratifs et procéduraux et encourager l'investissement dans des projets stratégiques, ainsi que dans l'innovation et la recherche.

2.25. Le Ministère de l'investissement (MoIn), créé en 2021, est la principale autorité en matière d'investissement en Jordanie. Il lui incombe d'attirer, d'encourager et de promouvoir les investissements tout en garantissant un climat d'investissement durable et favorable. Le MoIn met en œuvre la politique d'investissement du pays, élabore des plans et des programmes stratégiques pour soutenir les investissements locaux et étrangers, et crée une carte des investissements qui recense les possibilités dans les différents secteurs et régions.

2.26. Pour faciliter les investissements, le MoIn met en avant les opportunités d'investissement, fournit des services d'information et de soutien aux investisseurs et prend en charge toute difficulté ou tout obstacle que ceux-ci pourraient rencontrer. Il publie des lignes directrices relatives aux activités d'investissement et aux activités commerciales, réalise des études sectorielles et de faisabilité et supervise le développement et la réglementation des zones franches. Le Ministère surveille également les rapports et les classements internationaux en matière d'investissement en vue d'améliorer la compétitivité de la Jordanie dans ce domaine, et traite les doléances ou les litiges conformément à la législation applicable. En outre, il élabore des rapports sur la mise en œuvre des plans, stratégies et programmes liés à l'investissement et supervise le travail du Service des partenariats public-privé.

2.27. Le volume global de l'investissement étranger direct (IED) en Jordanie affiche un taux de croissance impressionnant de plus de 82% en 2022 par rapport aux niveaux enregistrés pendant la pandémie de COVID-19 et l'année antérieure. L'IED est apparu comme un moteur essentiel du progrès économique de la Jordanie, favorisant la création d'emplois, facilitant le transfert de technologies et catalysant la croissance économique globale.

2.28. Le volume des investissements totaux bénéficiant de la nouvelle Loi sur l'investissement a contribué à la croissance de l'IED et connu une augmentation substantielle de 49,1% au premier trimestre de l'année en cours. La Loi a facilité la réalisation de 91 projets d'investissement, ce qui permet de prévoir une offre d'emplois de grande ampleur. Cette augmentation notable des investissements témoigne de la confiance croissante des investisseurs dans le climat d'investissement du Royaume, et met en évidence le fait que la Jordanie est une destination favorable à l'investissement et qu'elle offre des perspectives intéressantes aux investisseurs potentiels.

2.29. À la fin de l'année 2022, il y avait six zones franches et pôles industriels en opération en Jordanie. Le cadre juridique et institutionnel des zones franches et des pôles industriels est resté largement inchangé au cours de la période considérée. Les zones franches ont été créées pour attirer l'investissement étranger et promouvoir les industries à vocation exportatrice ainsi que le commerce de transit; les entreprises y bénéficient d'incitations fiscales, de procédures bureaucratiques simplifiées et d'une meilleure qualité des infrastructures. Par ailleurs, le Ministère de l'investissement s'emploie à promouvoir les zones franches en étroite collaboration avec les autorités chargées de la gestion de ces zones. Tant les entreprises nationales que les entreprises étrangères peuvent demander à exercer leurs activités dans les zones franches. Aucune restriction n'est imposée aux étrangers qui créent des entreprises dans ces zones. En général, les entreprises implantées en zones

franches appartiennent aux secteurs de l'industrie manufacturière, de la logistique, de la recherche/développement pharmaceutique et des services aux entreprises. Ces entreprises bénéficient de certaines incitations telles que l'exonération ou la réduction de l'impôt sur le revenu pour certaines activités, l'exonération ou la réduction de la taxe générale sur les ventes, des réductions sur les baux fonciers et les coûts des services publics, ainsi que d'autres mesures de facilitation de l'investissement. Les terrains des zones franches peuvent seulement être loués.

2.30. La Jordanie offre de nombreuses possibilités d'investissement, en particulier dans la zone gérée par l'Autorité de la zone économique spéciale d'Aqaba (ASEZA). Cette zone est spécialement désignée pour attirer l'investissement et stimuler la croissance économique dans divers secteurs. Elle offre aux investisseurs locaux et étrangers des incitations et des avantages, notamment des exemptions fiscales, des procédures administratives simplifiées et l'accès à des infrastructures de pointe.

2.31. La Zone économique spéciale d'Aqaba (ASEZ) est un centre stratégique mondial situé à la convergence de trois continents, où les investisseurs se voient proposer des opportunités intéressantes dans le secteur de l'industrie manufacturière. Une superficie d'environ 1 million de kilomètres carrés peut être allouée à des investissements dans des branches de production telles que l'agroalimentaire, la chimie, l'habillement et l'assemblage électronique générant une valeur ajoutée d'au moins 40%. La zone désignée sera équipée de l'infrastructure nécessaire pour faciliter l'installation des entreprises. Les investisseurs bénéficieront d'une option de location compétitive de 25 ans, commençant par une période de grâce de 5 ans sans loyer, suivie de 5 ans pendant lesquels le loyer sera de 1 JOD par mètre carré. Par la suite, le loyer sera augmenté tous les trois ans sur la base du taux d'inflation du moment. Par ailleurs, les vols internationaux entre Aqaba et la Turquie devraient être entièrement rétablis, ce qui facilitera encore davantage les opérations commerciales.

2.32. Parmi les principaux avantages dont bénéficient les investisseurs opérant dans l'ASEZ, figurent un impôt sur le revenu de 5% seulement sur les bénéfices nets, l'absence de restrictions sur la participation étrangère au capital, l'exonération de droits de douane, l'absence d'impôt sur le revenu pour les marchandises en transit stockées et les réexportations, et une réduction de 40% des tarifs de manutention des marchandises en transit. En outre, les marchandises expédiées vers l'ASEZ et les conteneurs exportés depuis l'ASEZ bénéficient d'une réduction de 50% sur les droits de transit du canal de Suez.

2.33. D'autres avantages sont l'exonération de la taxe sur les ventes pour la plupart des biens et services, l'exonération de la taxe sur les services sociaux, l'exonération de la taxe annuelle sur les terrains et les bâtiments pour les biens utilisés et l'exonération de la taxe sur la distribution des dividendes et des bénéfices pour les activités menées à l'intérieur et à l'extérieur de la Jordanie. L'ASEZ met également à disposition diverses installations pour l'industrie légère/moyenne, l'entreposage, les utilisations résidentielles et commerciales; le recours à la main-d'œuvre étrangère y est autorisé à hauteur de 70%. La procédure de séjour et les procédures en matière d'emploi sont rationalisées afin de faciliter les opérations commerciales dans la zone.

2.34. Le Royaume hachémite de Jordanie a récemment lancé une nouvelle plate-forme d'investissement en ligne, accessible sur le site Web www.invest.jo, qui présente une sélection de 21 nouveaux projets d'une valeur cumulée de près de 41,4 milliards d'USD. Ce site a été méticuleusement conçu pour servir de support indispensable aux investisseurs, offrant des informations approfondies et complètes sur l'ensemble des possibilités d'investissement disponibles dans le pays. Simple d'utilisation, cette plate-forme fournit des renseignements détaillés sur divers secteurs de l'économie, tels que le tourisme, les énergies renouvelables, les technologies de l'information, l'industrie manufacturière et l'agriculture, pour n'en citer que quelques-uns. Elle met en évidence de manière rigoureuse le vaste potentiel et la rentabilité de l'investissement dans l'économie florissante de la Jordanie.

3 ÉVOLUTION SECTORIELLE

3.1. En 2022, la croissance de l'économie a été principalement impulsée par l'amélioration des principaux indicateurs du secteur extérieur. Parmi les facteurs qui ont le plus contribué à cette croissance il faut mentionner notamment la forte progression des revenus du tourisme (110,5%), de l'investissement direct étranger (82,9%), des exportations totales (32,3%) et des envois de fonds des Jordaniens travaillant à l'étranger (1,5%).

3.2. L'expansion économique observée en 2022 est le fruit des avancées réalisées dans l'ensemble des secteurs de l'économie. Les transports, la restauration et l'hôtellerie, le commerce de gros et de détail, la construction ont joué un rôle de premier plan dans la croissance. Les industries manufacturières, caractérisées par la densité du réseau qui les lie directement et indirectement à d'autres secteurs, se sont également révélées déterminantes. En outre, le secteur manufacturier, qui fait appel à une main-d'œuvre abondante, revêt une importance particulière en tant que source d'emplois.

3.1 Secteur industriel

3.3. Le secteur industriel, qui compte pour environ 24% du PIB en moyenne, occupe une place prépondérante dans l'économie nationale. De plus, ce secteur joue un rôle essentiel dans la création d'emplois, puisqu'il absorbe une part considérable, équivalente à un quart, de la main-d'œuvre totale du pays.

3.4. Les performances du secteur industriel, qui englobe les industries extractives et les industries de transformation, ont connu une amélioration notable. La contribution du secteur au PIB a augmenté de 12,3% au cours de la période 2016-2022. Cette progression peut être attribuée aux avancées réalisées dans l'industrie manufacturière qui a connu une croissance de 8,7%, alimentée par la hausse de la demande extérieure. De ce fait, les exportations nationales ont affiché une forte poussée atteignant 83,8%.

3.5. Dans le secteur des industries extractives, les exportations de phosphate et de potasse ont enregistré des taux de croissance remarquables de 129,7% et 249,3% respectivement. Ces augmentations sont dues à la forte demande mondiale pour ces matières.

3.6. Secteur minier: le secteur minier de la Jordanie occupe une place de premier plan et influence sur la scène mondiale, en particulier en ce qui concerne l'extraction du phosphate et de la potasse. Les activités d'extraction de phosphate ainsi que les branches d'activité connexes contribuent dans une large mesure à la croissance économique du pays comme en témoignent les exportations de phosphate qui ont compté pour environ 9% du total des exportations en 2022. Cette progression remarquable de 129,7% par rapport à 2016 souligne la vitalité du secteur. De même, en raison de l'importante demande mondiale de potasse, liée surtout à la production d'engrais, l'industrie jordanienne de la potasse joue un rôle crucial dans le paysage économique du pays. Fait remarquable, les exportations de potasse ont représenté environ 13% des exportations totales en 2022, affichant un taux de croissance impressionnant de 249,3% par rapport aux années précédentes.

3.7. Secteur du vêtement et de la mode: ce secteur joue un rôle essentiel dans l'économie du pays, puisqu'il génère 2 milliards d'USD d'exportations, soit environ 27% du total. Il emploie 2,5% de la population active, les femmes composant 69% de la main-d'œuvre de la branche de la confection. Le secteur a connu une croissance notable des exportations, notamment grâce à l'accord de libre-échange avec les États-Unis qui devrait entraîner une augmentation de 30% des exportations d'ici à 2025. En conséquence, les possibilités d'emplois devraient augmenter de 17% au cours de la même période. Composé actuellement d'environ 1 500 grandes fabriques, PME et micro-fabriques, le secteur fournit des emplois à environ 87 000 personnes.

3.8. Produits alimentaires: l'industrie alimentaire, dont la part dans le produit intérieur brut (PIB) représente approximativement 27,6%, occupe une place importante dans le secteur industriel. Elle compte notamment pour 17,8% des exportations totales du secteur et s'impose ainsi comme un sous-secteur central dans ce domaine. L'industrie alimentaire jordanienne jouit d'un statut bien établi, renforcé par un riche patrimoine historique et une excellente réputation. Son succès est lié à l'utilisation de matières premières nationales et importées, ce qui lui confère solidité et durabilité.

3.9. Produits pharmaceutiques: dans le paysage industriel jordanien, le sous-secteur pharmaceutique est une activité manufacturière de moyenne ampleur mais de grande valeur. Il est impressionnant de constater que ce sous-secteur contribue de manière notable, à hauteur de 10,2%, au PIB du secteur manufacturier et représente 9% de l'ensemble des exportations manufacturières. D'une grande efficacité, l'industrie pharmaceutique dispose d'une capacité de production importante de plus de 70 lignes de production. Son modèle d'activité est axé sur les médicaments génériques de marque; grâce à une gamme variée de produits obéissant à des normes internationales

rigoureuses, la branche pharmaceutique consolide, sur le marché mondial, sa position d'acteur fiable et axé sur la qualité.

3.10. Marché des compléments alimentaires: ce marché représente une valeur non négligeable de 35 millions d'USD en Jordanie, et la production nationale y contribue à hauteur d'environ 4 millions d'USD. Bien que le principal objectif des entreprises du secteur soit de répondre aux besoins du marché jordanien, certaines d'entre elles se livrent également à des opérations d'exportation à hauteur d'environ 25% de leur production, à destination des pays voisins et des États-Unis. Un certain nombre d'entreprises de ce secteur appartenant à la catégorie des PME se consacrent à la production d'huiles essentielles appartenant à la catégorie des compléments alimentaires et offrent collectivement des possibilités d'emploi à 78 travailleurs.

3.11. Marché des cosmétiques naturels: la Jordanie offre une large gamme de produits de soins pour le corps, le visage et les cheveux, dont les plus populaires sont les produits de la mer Morte et les savons naturels à l'huile d'olive. Une écrasante majorité, environ 80%, de la production est destinée aux marchés internationaux. Il faut particulièrement souligner l'importance du marché de la boue jordanienne de la mer Morte qui représente une part considérable de 70% de l'ensemble des exportations de cosmétiques du pays. Les prévisions sont favorables, avec un taux de croissance annuel moyen de 10,19%.

3.12. Produits des industries mécaniques: les produits des industries mécaniques, qui représentent un sous-secteur en plein essor en Jordanie, comptent pour 5% du PIB du secteur manufacturier et 14,1% des exportations de ce même secteur. Malgré l'abondance d'ingénieurs d'horizons divers, le sous-secteur en est encore à ses débuts. Néanmoins, la Jordanie offre des perspectives prometteuses dans diverses branches, notamment le chauffage, la ventilation, la climatisation, les produits électriques et les matériaux de construction. Le pays a réussi à développer son accès aux marchés régionaux et internationaux en tirant parti des accords de libre-échange (ALE) existants. En outre, la Jordanie assiste à l'émergence d'une base croissante d'entreprises fonctionnant comme fournisseurs des sociétés d'assemblage, ce qui accroît encore le potentiel de croissance et d'expansion du secteur.

3.13. Le Ministère de l'industrie, du commerce et de l'approvisionnement élabore actuellement une nouvelle politique industrielle conforme à la Vision de modernisation économique. L'objectif central de cette politique est de favoriser le développement global du secteur industriel et celui des petites et moyennes entreprises qui en font partie, avec une attention particulière pour la technologie et l'augmentation de la valeur ajoutée. L'accent sera également mis sur la promotion de pratiques industrielles vertes, contribuant ainsi à la durabilité environnementale. La politique vise enfin à faciliter la création de possibilités d'emplois supplémentaires dans le domaine industriel, ce qui renforcera le paysage économique du pays.

3.2 Agriculture

3.14. Le secteur agricole occupe une place importante et stratégique dans l'économie nationale, car il apporte de la valeur à plusieurs secteurs interdépendants tels que les transports, la main-d'œuvre, l'énergie, l'industrie et le commerce. Durant la période 2016-2022, le secteur a connu une croissance notable de 13,7%. De ce fait, sa contribution au PIB a augmenté et son importance relative dans la production globale a atteint 5,3%.

3.15. Le secteur agricole de la Jordanie joue un rôle essentiel s'agissant de garantir la sécurité alimentaire, de soutenir les moyens de subsistance des populations rurales et de promouvoir la diversification économique. Le gouvernement jordanien reconnaît l'importance des pratiques agricoles durables, de l'adoption de technologies et du développement des chaînes de valeur pour améliorer la résilience du secteur et sa contribution à l'économie en général.

3.16. La Jordanie peut se targuer d'un taux remarquable d'autoapprovisionnement pour divers types de légumes et de fruits, atteignant jusqu'à 140% pour certains produits. Le degré d'autoapprovisionnement est particulièrement élevé pour la filière fruits et légumes. Les taux ont atteint entre 100% et 146% pour les cultures maraîchères, y compris les tomates, les pommes de terre, les poivrons, les concombres, les courgettes, les oignons, les choux-fleurs et les aubergines. En outre, environ 60% de l'ail consommé et 95% des carottes sont produits dans le pays. Par ailleurs, la Jordanie a obtenu des résultats appréciables dans la production de fruits à coque tels que

les pêches, les nectarines et les abricots, avec un taux d'autoapprovisionnement supérieur à 120%. Le taux d'autoapprovisionnement des melons atteint également le niveau remarquable de 140%. Les taux sont de 60% pour les agrumes et les bananes, de 26% pour les pommes alors que pour la production d'huile d'olive, le taux d'autoapprovisionnement s'élève à 110%. Il convient d'ajouter que la Jordanie est réputée pour la haute qualité de son huile d'olive, de ses dattes, de ses plantes médicinales et de ses produits horticoles.

3.17. Ces résultats remarquables ont été rendus possibles par la diversité des sous-régions géographiques de la vallée du Jourdain, dont le segment nord, le Ghor, est particulièrement important. Le climat du Ghor, qui permet l'activité agricole tout au long de l'année, la fertilité de ses sols, l'abondance de ses ressources en eau ont valu à cette zone le nom de "grenier alimentaire" de la Jordanie et en font une plaque tournante essentielle pour la productivité agricole du pays.

3.18. Les taux d'autoapprovisionnement diffèrent selon les catégories. Les volailles atteignent un taux d'environ 100%, tandis que la viande d'agneau obtient un taux de 43%, les bovins de 12% et le lait de 100%. L'élevage, en particulier des ovins et des caprins, occupe également une place importante dans le secteur agricole,

3.19. En ce qui concerne le blé, la Jordanie n'a pas réussi à atteindre un taux d'autoapprovisionnement supérieur à 2,5% et reste un importateur important. En conséquence, la valeur des importations de produits alimentaires du pays dépasse les 4 milliards d'USD par an. La production jordanienne de blé et d'orge pâtit d'une pluviométrie insuffisante dans les régions méridionales et se chiffre à environ 20 000 tonnes.

3.20. L'huile d'olive jordanienne est exportée à destination du Moyen-Orient, de l'Europe et d'autres marchés internationaux. La Jordanie exporte une gamme variée de fruits et légumes frais, notamment des agrumes (tels que les oranges et les mandarines), des raisins, des tomates, des concombres, des aubergines et des poivrons. Ces produits sont fournis aux pays voisins et aux marchés de la région du Conseil de coopération du Golfe (CCG). La Jordanie est un important producteur de dattes Medjool de première qualité, un produit très prisé. Les dattes Medjool sont exportées dans divers pays, notamment les États-Unis, l'Europe et les pays du Golfe. La Jordanie exporte également des produits agricoles transformés et à valeur ajoutée, tels que des fruits et légumes surgelés, des jus de fruits, des confitures, des cornichons, des plantes aromatiques séchées et des épices. La valeur ajoutée renforce la compétitivité et la valeur des exportations agricoles jordaniennes.

3.21. Produits biologiques: la Jordanie encourage activement les pratiques de l'agriculture biologique. Des produits agricoles biologiques tels que des fruits, des légumes et des plantes aromatiques sont exportés pour répondre à la demande croissante de produits biologiques et durables sur les marchés régionaux et internationaux.

3.22. Technologie et recherche agricoles: la Jordanie a investi dans la recherche et le développement agricoles afin d'améliorer le rendement des cultures, de mettre au point des variétés résistantes à la sécheresse et d'introduire des techniques agricoles avancées. Le pays abrite des institutions et des centres de recherche axés sur l'innovation agricole et le transfert de technologies dans le but d'améliorer la productivité et la durabilité.

3.23. La rareté de l'eau représente un défi important pour l'agriculture en Jordanie. Le gouvernement a mis en œuvre diverses mesures pour gérer efficacement les réserves d'eau, notamment l'adoption de l'irrigation au goutte-à-goutte, l'utilisation de techniques de conservation de l'eau et la promotion de cultures économes en eau. En outre, le pays a investi dans le dessalement et dans le traitement des eaux usées pour compléter l'approvisionnement en eau à des fins agricoles.

3.3 Secteur des services

3.24. Les services comptent pour plus de 70% du PIB de la Jordanie, dont ils sont le principal contributeur. En outre, environ 81,5% de la main-d'œuvre jordanienne est employée dans ce secteur, en particulier dans des domaines tels que l'administration publique, la défense, la sécurité sociale, ainsi que le commerce de gros et de détail. Le secteur des services joue un rôle essentiel dans l'économie du fait des liens cruciaux qui s'établissent avec les autres secteurs économiques. Il

est important de noter que la pérennité et la croissance de ces autres secteurs reposent sur les services: éducation, santé, finance, transports, tourisme, services publics, etc.

3.25. La Jordanie a favorisé l'éclosion d'une culture de l'esprit d'entreprise, comme en témoignent les réalisations importantes des entrepreneurs jordaniens dans le domaine de la technologie. Il est impressionnant de constater que 27 des 100 plus grands entrepreneurs technologiques de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord sont originaires de Jordanie, comme l'indique le Forum économique mondial. En outre, de nombreuses entreprises de premier plan de la région ont été créées et détenues par des entrepreneurs jordaniens, avant d'être rachetées par des sociétés internationales de premier plan. La détermination du pays à encourager l'innovation est également illustrée par le fonds Innovative Startups & SMEs Fund, grâce auquel 11 fonds d'investissement ont investi dans des projets d'entreprises jordaniens.

3.26. Transports, entreposage et communications: ce secteur a connu une amélioration notable, avec un taux de croissance de 12,4% en 2022 par rapport à 2016. Cette croissance peut être attribuée aux progrès réalisés dans le domaine des transports commerciaux et des transports touristiques. Les indicateurs relatifs au transport aérien ont également affiché des performances positives en 2022, le nombre de passagers et les quantités de marchandises transportées ayant augmenté respectivement de 91,8% et de 99,8% par rapport à 2021. Le secteur des télécommunications a également enregistré des résultats positifs en 2022, puisque les abonnements à la téléphonie mobile ont augmenté de 4,8% et le nombre d'abonnés aux services Internet à large bande de 11,4% par rapport à 2021.

3.27. Services financiers et services d'assurance: ce secteur a continué à enregistrer de bons résultats et affiché une croissance de 21,7% par rapport à 2016. De ce fait, sa contribution à l'économie a augmenté. Cette croissance est imputable à l'augmentation de 8,8% des bénéfices nets avant impôt des banques et à l'expansion de 8,5% des facilités de crédit accordées par les banques au secteur, par rapport à 2021.

3.28. La Jordanie a réalisé des progrès notables pour améliorer l'inclusion financière, qui est passée de 33,1% en 2017 à 50,0% en 2020. L'engagement de la Jordanie en faveur de l'inclusion financière va au-delà du simple accès aux services financiers de base et repose sur une approche plus globale qui répond aux besoins des citoyens, des entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME). L'objectif est notamment de faciliter les différents aspects de l'engagement financier tels que l'épargne, le paiement, l'emprunt, l'investissement et l'assurance, afin de garantir un environnement financier plus global et inclusif pour toutes les parties prenantes.

3.29. Commerce de gros et de détail: les résultats de ce secteur ont continué de s'améliorer, avec un taux de croissance de 9,9% par rapport à 2016. Cette croissance indique une amélioration de la demande, puisque les importations ont augmenté de 26,7% et les exportations totales de 32,3%, contre une hausse de 25,0% et 17,8% respectivement en 2021. L'augmentation de 3,2% des recettes générées par la taxe générale sur les ventes constitue un autre indicateur positif des résultats obtenus par ces activités.

3.30. Secteur de la restauration et de l'hôtellerie: la relance du tourisme en 2022 a contribué à l'amélioration des résultats du secteur qui a affiché une croissance de 12,5% par rapport à 2016. Cette progression peut être attribuée à une augmentation de 114,1% du nombre de touristes en visite dans le Royaume et à un accroissement de leurs dépenses, ce qui a conduit à un taux de croissance de 110,5% des revenus du tourisme.

3.31. Secteur des services professionnels: les recettes du secteur, dont 50% proviennent des exportations jordaniennes de services de consultation, ont enregistré une croissance notable. L'importance du secteur réside dans sa diversité exceptionnelle, puisqu'il affiche la proportion d'emplois féminins la plus élevée parmi les activités économiques des secteurs de l'industrie et des services en Jordanie.

4 FAITS NOUVEAUX IMPORTANTS

4.1 Politiques du marché du travail

4.1. Modifications apportées à la Loi n° 10 de 2023 du Royaume de Jordanie sur le travail. Ces modifications permettent au Ministère du travail de passer des contrats avec des entités nationales et étrangères pour employer des Jordaniens, et réglementent l'emploi et le recrutement des travailleurs. En particulier, la discrimination fondée sur le sexe parmi les travailleurs est strictement interdite par la nouvelle loi. En outre, la Loi comprend des dispositions visant à protéger les femmes enceintes et allaitantes, les personnes handicapées et les travailleurs de nuit, garantissant ainsi un environnement de travail sûr pour ces groupes. Les modifications témoignent de la volonté de la Jordanie de favoriser l'équité et l'inclusion au travail et de défendre les droits de ses travailleurs.

4.2. Publication des instructions relatives au Règlement de 2018 sur la flexibilité de l'emploi conformément à l'article 13 du Règlement n° 22 de 2017 sur la flexibilité de l'emploi, qui vise à renforcer la participation au marché du travail, en particulier celle des femmes, par l'activation du travail à temps partiel et la réduction du nombre de jours et d'heures de travail, sous réserve de fournir au moins 21 heures de travail par semaine. Les instructions prévoient également la possibilité de travailler à distance, que ce soit à domicile ou ailleurs, afin que le travail demandé puisse être fourni personnellement grâce aux applications technologiques modernes.

4.3. Approbation du Règlement n° 22 de 2017 sur la flexibilité de l'emploi, qui permet aux employés, en coordination avec l'employeur, de fixer des horaires de travail flexibles, d'une manière qui corresponde aux besoins et à la situation du travailleur et qui tienne compte des exigences du travail, contribuant ainsi à favoriser la participation de nombreux groupes sociaux, en particulier celui des femmes, à la vie économique, et à créer un environnement de travail plus ouvert à des possibilités nouvelles et pionnières. Ce règlement bénéficie aux travailleurs qui ont exercé leur activité pendant trois années consécutives, à ceux qui ont des responsabilités familiales, à ceux qui étudient régulièrement à l'université et à ceux qui souffrent d'un handicap.

4.4. Le gouvernement a lancé le "Programme national pour l'emploi 2022" avec pour objectif principal de créer 60 000 opportunités d'emplois pour les citoyens jordaniens dans des entreprises du secteur privé. Le programme vise à inciter le secteur privé à créer des perspectives d'emploi durables, grâce à des guichets pour l'emploi. Un soutien financier direct est accordé par le gouvernement aux travailleurs sous la forme d'une subvention salariale mensuelle de 150 dinars pour une période de 6 mois, à condition que l'employeur et le travailleur aient conclu un contrat de travail d'une durée d'au moins un an. Pour le lancement et l'exécution du programme, une enveloppe de 80 millions de dinars a été réservée dans le budget général pour l'année 2022. Le programme contribue de façon notable à réduire le problème du chômage tout en favorisant un véritable partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

4.5. Le Ministère du travail a inauguré le premier laboratoire virtuel en Jordanie, ce qui représente une étape importante en matière de renforcement des capacités et une avancée des systèmes d'enseignement et de formation professionnels et techniques. Ce premier laboratoire virtuel électronique pour la formation, dédié à l'amélioration des programmes de formation professionnelle et technique dans le pays, joue un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le recours à des logiciels de réalité virtuelle dans le cadre du programme permet non seulement de cultiver les compétences des étudiants, mais aussi d'améliorer celles du personnel qualifié et, ainsi, de placer sur le marché du travail une main-d'œuvre et des formateurs jordaniens réellement compétents.

4.2 Conditions de l'activité des entreprises

4.6. Un certain nombre de textes législatifs visant à améliorer les conditions de l'activité des entreprises dans le Royaume ont été adoptés:

4.7. Loi n° 33 de 2017 sur le contrôle et l'inspection des activités économiques, qui vise à unifier les mandats d'inspection ainsi qu'à réduire les chevauchements et les doubles emplois dans les attributions et les fonctions des organismes officiels chargés du contrôle et de l'inspection des activités économiques. Ce texte a contribué à l'amélioration des conditions de l'activité des entreprises dans le Royaume.

4.8. Les organismes publics de réglementation ont mis en place un système d'inspection informatisé dans le but d'améliorer de façon permanente les procédures d'inspection dans les différents secteurs. L'objectif du système est de fournir des services d'inspection de haute qualité grâce à la simplification des procédures et la réduction des délais, des efforts et des coûts liés au contrôle et à l'inspection des entités économiques. S'appuyant sur l'analyse et la classification des risques, le système réduit au maximum la nécessité pour les autorités de réglementation d'effectuer des inspections non réglementées, et optimise l'utilisation des ressources gouvernementales. L'amélioration de l'efficacité, de la transparence et de la clarté des inspections pour le secteur privé introduite par ce système conduira à un plus grand respect des prescriptions juridiques et techniques et à une meilleure compétitivité des entreprises dans les différents secteurs.

4.9. Publication des instructions concernant les entreprises à domicile dans les zones municipales. Ces instructions visent à réglementer la pratique de certaines professions exercées à domicile par des travailleurs informels et à permettre à ceux-ci de travailler officiellement, ce qui entraînera une réduction de l'économie informelle et un accroissement des taux de participation à l'économie, en particulier s'agissant des femmes.

4.10. Modification de la loi sur les sociétés n° 34 de 2017, portant ajout de la société de capital-risque en tant que nouveau type de société autorisée à s'établir dans le Royaume, et réglementation des dispositions relatives à ces sociétés de capital-risque. Cette modification devrait encourager la création de telles sociétés.

4.11. Loi n° 20 de 2018 relative à la sécurité des droits sur les biens mobiliers (Loi sur les biens mobiliers) portant création d'un cadre législatif pour l'enregistrement et la mise en œuvre des sûretés mobilières. La Loi a institué un registre électronique accessible au public, géré par la Direction du registre central du commerce du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'approvisionnement (le "Registre"), dans lequel les créanciers peuvent inscrire leurs créances et disposer ainsi d'un mécanisme qui leur permet d'obtenir la priorité sur les biens mobiliers. Ce système amélioré, qui donne de l'assurance aux prêteurs détenant des droits enregistrables sur des biens mobiliers, offre aux futurs prêteurs une sécurité accrue et facilite l'application du principe de diligence raisonnable. L'objectif premier de la Loi sur les biens mobiliers est de garantir la priorité des sûretés enregistrées, ce qui a des effets positifs importants sur diverses branches d'activité.

4.12. Approbation de la Loi n° 21 de 2018 sur l'insolvabilité, qui répond à un certain nombre de prescriptions importantes et devrait contribuer à améliorer les conditions économiques et le classement de la Jordanie dans les rapports internationaux sur la compétitivité. La Loi instaure un cadre législatif régissant l'insolvabilité des débiteurs (qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers), incite ceux-ci à redresser leur situation financière, ce qui leur permettra de sortir de l'insolvabilité, et met en place des mécanismes efficaces de coopération avec les débiteurs et les insolubles.

4.13. Le Règlement n° 8 de 2019, édicté en vertu de l'article 141 de la Loi n° 21 de 2018 sur l'insolvabilité, a été approuvé par décision du Conseil des ministres. Aux termes du Règlement, un dossier électronique unifié appelé "dossier d'insolvabilité" est créé au Département de contrôle des sociétés, contenant les données, renseignements et procédures relatives aux actions en insolvabilité prévues par la Loi et le Règlement. Le Règlement détermine les modalités et les conditions nécessaires à l'octroi de licences aux liquidateurs judiciaires, à la supervision de ces agents et au traitement des affaires d'insolvabilité en l'absence de fonds. Ce règlement prévoit la création d'un comité des créanciers, dont il définit les fonctions et conditions, ainsi que la vente des biens mobiliers et immobiliers en cas de liquidation, précisant les procédures de vente et les critères applicables aux honoraires des liquidateurs judiciaires.

4.14. Simplification des licences sectorielles: des efforts sont actuellement déployés pour rationaliser et accélérer la procédure de début d'activité commerciale pour les investisseurs et les employeurs présents sur le marché jordanien, en éliminant l'exigence de licence sectorielle spécifiquement applicable au secteur du tourisme. L'objectif de cette initiative est de réduire sensiblement les formalités administratives et les complexités liées à l'obtention de licences dans le domaine du tourisme. Cette décision stratégique vise à favoriser un environnement plus propice aux investisseurs, à faciliter l'entrée et la création d'entreprises et, en fin de compte, à améliorer le climat général des affaires en Jordanie.

4.15. La Loi n° 12 de 2023 a apporté d'importantes modifications aux dispositions de la Loi n° 33 de 2004 sur la concurrence. Des pouvoirs accrus ont été conférés à la Direction de la concurrence, rattachée au Ministère de l'industrie, du commerce et de l'approvisionnement, la prise de décision a été rendue plus transparente, de nouvelles normes et de nouveaux indicateurs économiques ont été introduits concernant la position dominante sur le marché, le contrôle des fusions et les accords à faible incidence. La Loi a également institué des pénalités plus strictes pour les infractions sur le marché. Ces modifications témoignent de la volonté de la Jordanie de favoriser un marché concurrentiel qui encourage l'innovation et les pratiques commerciales loyales.

4.16. Les partenariats public-privé (PPP) ont joué un rôle fondamental dans la stratégie globale de la Jordanie conçue pour attirer l'investissement privé, stimuler la croissance économique et faire progresser le développement des infrastructures et la fourniture de services publics.

4.17. Le Cabinet a donné son approbation au projet de loi concernant les projets de partenariats public-privé (PPP) pour l'année 2023. Le texte législatif proposé vise à créer un environnement propice à l'investissement par la création de partenariats avec le secteur privé, conformément à la Vision de modernisation économique de la Jordanie. Son objectif premier est d'exploiter les compétences du secteur privé en matière d'infrastructures, d'équipements publics et de services, contribuant ainsi de manière substantielle à la croissance économique et au développement social de la nation. Le texte souligne l'importance de la collaboration interministérielle et simplifie les procédures en matière d'études de faisabilité et d'appels d'offres, mettant l'accent sur le rôle central du Ministère de l'investissement. Le projet impose en outre des délais stricts et exige une réponse du gouvernement concernant son engagement financier pour chaque projet dans un délai de 30 jours. En outre, vu que toutes les initiatives de partenariat nécessitent un soutien financier de la part des organismes gouvernementaux, le projet de loi dispose, pour faciliter ce processus, que le financement gouvernemental doit être obtenu avant le début des phases d'appel d'offres et de mise en œuvre.

4.3 Marchés publics

4.18. La Jordanie poursuit ses efforts dans le domaine des réformes des marchés publics. Elle a édicté à cet effet le Règlement n° 8 de 2022 sur les marchés publics et les modifications y afférentes portant sur les points suivants:

- Harmonisation des procédures de passation de marchés dans tous les ministères, organismes gouvernementaux et établissements; harmonisation des procédures de passation de marchés pour les travaux publics, les marchandises et les services grâce au remplacement de 56 systèmes de passation de marchés publics par un seul système.
- Mise en place du système électronique jordanien de passation des marchés (JONEPS) pour permettre aux PME et aux grandes entreprises de mieux tirer parti des possibilités de marchés publics. Le JONEPS vise à numériser l'exécution et la gestion des contrats pour tous les acteurs concernés, y compris l'entité adjudicatrice, l'entité requérante et le contractant. En respectant les prescriptions contractuelles, le système facilite la gestion efficace de la mise en œuvre et des paiements tout au long du processus de passation de marchés. Cette avancée majeure devrait permettre d'améliorer considérablement l'efficacité et la transparence des procédures de passation des marchés publics en Jordanie.
- Renforcement de la décentralisation: séparation entre les activités de réglementation et les activités opérationnelles grâce à la création de la Commission supérieure des marchés publics (Commission de réglementation).
- Instauration de nouvelles méthodes d'achat telles que les enchères inversées, les accords-cadres ouverts et fermés, conformément aux meilleures normes internationales.
- Promotion de l'application des concepts de gouvernance, de transparence, d'intégrité et de réduction de la corruption.

- Création d'une carrière dans la fonction d'achat grâce à une formation intensive proposée aux employés du secteur public qui exercent dans le domaine de la gestion des achats et des approvisionnements.
- Fixation d'un plafond de seulement 15% pour le montant maximal des amendes résultant d'un retard.
- Aide aux PME en donnant à celles-ci la possibilité d'être compétitives dans le cadre des marchés publics.
- Mise en place de mécanismes pour les mesures correctives, les plaintes et le règlement des différends.

4.4 Autonomisation des femmes

4.19. Le plan directeur relatif à la Stratégie nationale en faveur des femmes en Jordanie pour la période 2023-2025 a été approuvé officiellement. Ce plan constitue un document d'orientation essentiel pour les décideurs politiques et les donateurs désireux de se pencher sur les questions concernant les femmes dans le pays. Il comprend six axes fondamentaux, à savoir: l'autonomisation économique, l'autonomisation politique et la participation aux processus décisionnels, la protection des droits humains, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, la promotion d'une culture sociétale et l'intégration d'une perspective de genre au niveau institutionnel tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

4.20. Le plan comprend au total 50 initiatives et 267 programmes et projets, dont la mise en œuvre devrait intervenir en collaboration avec 76 partenaires et organismes d'exécution. Ces initiatives sont conçues pour que des progrès tangibles soient accomplis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes en Jordanie au cours de la période spécifiée.

4.21. En termes de faits nouveaux concernant la législation, des modifications de la Loi sur le travail ont été ratifiées en 2019, parmi lesquelles figurent des dispositions relatives à l'égalité salariale, à la création de garderies pour les enfants des travailleurs, à un congé de paternité de trois jours, ainsi qu'à des régimes de travail plus flexibles. En outre, la protection sociale de la maternité a été instituée en 2020, dans le but d'autonomiser les mères qui travaillent et de leur permettre de conserver leur place dans la population active. En 2021, des modifications ont été apportées au système des travailleurs agricoles et en 2023, des instructions supplémentaires concernant les crèches ont été mises en œuvre. En outre, la législation relative au harcèlement a été modifiée en 2023, supprimant les restrictions à l'emploi des femmes et aux heures de travail dans certaines professions.

4.22. Le gouvernement jordanien a publié une directive d'une importance capitale rendant obligatoire la création, dans tous les ministères, de services spécialisés destinés à promouvoir l'autonomisation économique des femmes. Les objectifs principaux de cette directive consistent à renforcer la participation des Jordaniennes à la vie économique, à créer des conditions propices à l'activité des entreprises et à faire progresser efficacement les objectifs de développement durable de la nation.

4.23. Ces services spécialisés se voient confier un large éventail de responsabilités, notamment l'élaboration de politiques pertinentes, le suivi vigilant des rapports internationaux, la réalisation d'analyses de risques, la promotion de collaborations constructives avec les parties prenantes, la détection et l'élimination des obstacles, la mise en place d'une plate-forme nationale pour la diffusion d'informations économiques essentielles concernant les femmes et la promotion active d'initiatives de développement des compétences adaptées aux entreprises détenues par des femmes.

4.24. En adoptant cette approche globale, le ministère concerné cherche à briser les barrières existantes entre les hommes et les femmes en s'appuyant sur le potentiel inexploité des femmes pour obtenir des gains économiques substantiels. Le fait que ces services soient directement rattachés aux secrétaires généraux des ministères respectifs souligne leur importance cruciale dans la réalisation de ces objectifs ambitieux.

4.25. En substance, cette initiative représente une avancée considérable en faveur d'une approche inclusive et consciente de la problématique hommes-femmes, dans l'élaboration des politiques et la gouvernance en Jordanie. En fournissant un soutien et des moyens ciblés, le gouvernement s'efforce de créer un environnement équitable et favorable qui permettra aux femmes de jouer un rôle central dans la conduite du progrès économique et du développement durable de la nation.

4.26. Conformément aux objectifs stratégiques nationaux visant à améliorer l'accès des femmes aux rôles de direction tant dans le secteur public que dans le secteur privé, ainsi qu'à compléter les initiatives conçues pour autonomiser les femmes dans la perspective de la Vision de modernisation économique, certaines dispositions de la Loi sur les sociétés, en particulier les articles 135 et 151, ont fait l'objet d'une révision. Ces modifications ont été adoptées pour faciliter la représentation des femmes dans les conseils d'administration des sociétés par actions.

5 POLITIQUE DE COMMERCE EXTÉRIEUR

5.1 La Jordanie et l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

5.1. La Jordanie est un Membre actif de l'OMC depuis son accession, le 11 avril 2000. Le pays a été soumis à un processus rigoureux d'ajustement de ses politiques et réglementations commerciales aux normes de l'OMC, démontrant ainsi sa volonté de respecter les principes et de participer aux activités de l'Organisation. En tant que Membre de l'OMC, la Jordanie procède à des examens réguliers de sa politique commerciale, bénéficie d'une assistance technique ainsi que d'une aide au renforcement des capacités, et participe activement aux négociations commerciales. Elle s'efforce également d'harmoniser ses normes et ses réglementations techniques avec les normes internationales. Son appartenance à l'OMC joue un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques commerciales, la recherche de transparence et l'intégration du pays dans l'économie mondiale.

5.2. En outre, la Jordanie est signataire de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) dans le cadre de l'OMC. Cet accord permet au pays d'éliminer les droits de douane sur une large gamme de produits des technologies de l'information, ce qui favorise l'accès aux marchés, stimule la croissance du secteur des technologies de l'information et facilite le commerce de ces produits. Le fait de participer à l'ATI permet aux entreprises jordaniennes de prendre une part active aux chaînes d'approvisionnement mondiales, de collaborer avec d'autres participants à l'ATI et d'offrir aux consommateurs un accès à la technologie à des prix plus abordables. La participation de la Jordanie à l'ATI souligne sa volonté de favoriser un environnement commercial ouvert pour les produits des technologies de l'information, contribuant ainsi au développement et à la compétitivité de ce secteur dans le pays.

5.3. Pendant la période à l'examen, le Royaume hachémite de Jordanie a fait preuve d'un engagement inébranlable à l'égard de sa politique d'ouverture des marchés et de libéralisation des échanges, s'abstenant d'imposer des mesures protectionnistes malgré les difficultés et les perturbations importantes rencontrées au niveau mondial en raison de la crise du COVID-19, y compris la fermeture des frontières. Adoptant une approche proactive, la Jordanie a fourni des stérilisateurs, du matériel de sécurité et des équipements de protection individuelle aux pays voisins et aux organisations internationales. En outre, la Jordanie a mis en œuvre des programmes nationaux visant à renforcer la résilience des secteurs productifs face à la crise du COVID-19. Cela a démontré la solidité et le cadre prudentiel de l'économie jordanienne, et témoigné de la détermination du pays à surmonter la crise tout en maintenant ses principes en matière de libre-échange multilatéral et de coopération internationale.

5.4. Afin de respecter ses engagements internationaux dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, la Jordanie a choisi de mettre fin au règlement de 2016 exonérant de l'impôt sur le revenu les bénéficiaires tirés de l'exportation de biens et de services. En conséquence, le Règlement n° 45 de 2022 sur le Fonds de soutien et de développement de l'industrie a été promulgué en collaboration avec la Banque mondiale. Ce fonds constitue une initiative stratégique visant à stimuler les investissements et les exportations dans le secteur manufacturier grâce à la modernisation et à la mise à niveau des branches de production. En outre, il vise à favoriser le développement et la promotion des exportations dans le respect des engagements internationaux, tout en incitant les entreprises à chercher l'excellence dans des domaines essentiels à la croissance du secteur, tels que l'amélioration de la réactivité au climat et l'augmentation de l'emploi des femmes.

5.5. Accord sur la facilitation des échanges (AFE): la Jordanie continue d'adhérer aux principes de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE). La Loi n° 33 de 2018 sur les douanes et la Loi n° 10 de 2019 la modifiant ont été promulguées pour établir des règles et des procédures détaillées régissant les douanes en Jordanie. Les principaux objectifs de ces lois sont de faciliter le commerce international, de garantir le respect des normes internationales et de préserver la sécurité nationale et la santé publique. Les textes comprennent plusieurs dispositions clés, notamment l'utilisation de technologies de l'information avancées, l'automatisation et les techniques de gestion des risques. Ils introduisent également des mesures telles que l'acceptation de documents originaux sans attestation consulaire ou de la chambre de commerce.

5.6. En outre, la législation réorganise les procédures liées à la protection des droits de propriété intellectuelle. Elle met l'accent sur l'acceptation des documents électroniques par le Département des douanes, tels que les manifestes de cargaison et les documents commerciaux joints aux déclarations en douane. Par ailleurs, la Loi contient des dispositions destinées à faciliter les échanges commerciaux réalisés par les entités qui se conforment aux règles et aux législations pertinentes, comme en témoigne la constitution de "listes d'or et d'argent". De plus, la Loi prévoit la publication d'un règlement régissant le transit des marchandises dangereuses et des marchandises à double usage par la Jordanie. Les procédures ont notamment été simplifiées, les propriétaires des marchandises étant désormais tenus de fournir une déclaration concise avant l'arrivée de leurs marchandises en Jordanie. Ces mesures législatives témoignent de la volonté de la Jordanie de moderniser ses régimes douaniers, d'améliorer l'efficacité et de promouvoir la conformité avec les normes internationales.

5.7. Les douanes jordaniennes ont créé le Portail jordanien pour la facilitation des échanges, qui est une plate-forme en ligne destinée à fournir aux négociants l'accès à un référentiel exhaustif sur la facilitation des échanges et à des procédures détaillées concernant l'importation, l'exportation et le transit de plus de 70 produits. Cette initiative vise à améliorer la conformité et à réduire les délais de transaction pour les négociants. De plus, le portail est conforme aux mesures prévues par l'AFE et respecte les meilleures pratiques et normes, en particulier les articles 1.1 et 1.2 de l'Accord. La construction de ce portail fait partie d'une initiative plus générale qui a pour but d'améliorer la conformité du Royaume hachémite de Jordanie avec l'AFE et, à terme, de stimuler la compétitivité des PME jordaniennes.

5.8. Réforme tarifaire: à la suite de la restructuration du tarif douanier, entrée en vigueur le 13 janvier 2022, le nombre de catégories de droits de douane a été réduit de 16 à 4. Cette initiative stratégique vise à éliminer les distorsions dans les tarifs douaniers et les opérations commerciales, à stimuler les échanges commerciaux et à améliorer l'efficacité globale de l'économie nationale. Dans la nouvelle structure, les catégories applicables sont les suivantes: libre de droits, 5%, 15% et 25%. Il est important de noter que les marchandises soumises aux taux de 15% et 25% sont celles qui ont un équivalent local. En outre, à partir du 1^{er} janvier 2025, les droits imposés sur les positions tarifaires relevant du taux de 25% diminueront progressivement jusqu'au 31 décembre 2026 pour s'établir à 20%. Par la suite, à partir du 1^{er} janvier 2027, les droits sur les positions tarifaires soumises à un taux de 20% seront ramenés à 15%. En conséquence, les catégories de droits seront au nombre de trois: libre de droits, 5% et 15%. Cette révision de la structure du tarif douanier témoigne d'un souci de rationaliser les procédures commerciales, de renforcer la transparence et d'encourager la croissance économique dans le pays.

5.9. Commerce électronique: dans le droit fil des négociations de l'OMC sur les aspects du commerce électronique liés au commerce international, à savoir la facilitation du commerce électronique, l'ouverture et le commerce électronique, la confiance et le commerce électronique, les questions transversales, les télécommunications et l'accès au marché, la Jordanie a pris des mesures importantes pour stimuler son économie numérique. Le Conseil des ministres a approuvé la Stratégie nationale de la Jordanie relative au commerce électronique 2023-2025, qui vise à créer un environnement favorable au commerce électronique, à attirer les investissements et les entreprises, et à offrir de meilleures possibilités de revenus aux Jordaniens. La stratégie a également pour objet de renforcer la compétitivité des micro, petites et moyennes entreprises et de leurs dirigeants grâce à des solutions de commerce électronique et à des technologies commerciales modernes, tant au niveau local qu'à l'échelle mondiale. Mise en œuvre sur une durée de 10 ans, en phase avec la Vision de modernisation économique de la Jordanie, la stratégie se divise en trois étapes dont la première (2023-2025) est axée sur la constitution d'un mécanisme national pour les activités de commerce électronique et sur le lancement de projets pilotes pour améliorer la compétitivité.

5.10. La Jordanie soutient les dispositions relatives au traitement spécial et différencié pour aider les pays en développement à participer au commerce mondial, en mettant l'accent sur un résultat juste et équilibré en faveur du développement et de la croissance économique. Elle entend contribuer au renforcement d'un commerce mondial libre et équitable et respecter à ce titre ses engagements comme Membre de l'OMC. En tant que pays en développement importateur net de produits alimentaires, la Jordanie demande des flexibilités supplémentaires pour assurer sa sécurité alimentaire. La réussite de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges et de l'Accord de Bali est une priorité pour le pays. Dans les négociations sur les services, la Jordanie met l'accent sur l'harmonisation des réglementations nationales afin d'améliorer l'accès aux marchés.

5.11. La Jordanie se félicite des résultats de la douzième Conférence ministérielle qui témoignent de l'adhésion des États Membres aux efforts de l'OMC et au mécanisme de prise de décision fondé sur le consensus. Elle réaffirme en outre sa volonté inébranlable de prendre une part active aux négociations en cours sur diverses questions. Par ailleurs, il convient de noter que la Jordanie a entamé le processus de ratification de l'Accord sur les subventions à la pêche, conformément aux réglementations et lignes directrices en vigueur dans sa juridiction.

5.12. La Jordanie insiste sur la nécessité de veiller à ce que différentes déclarations conjointes ne portent pas atteinte au système commercial multilatéral et à la prise de décision fondée sur le consensus.

5.2 Stratégie de la Jordanie en matière d'exportations

5.13. Dans le cadre de la Vision de modernisation économique pour la période 2023-2025, le gouvernement jordanien a élaboré une vaste stratégie nationale d'exportation assortie d'objectifs ambitieux. Le but fondamental de cette stratégie est de créer des conditions favorables à l'activité des entreprises dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services, afin de favoriser une croissance économique équilibrée et stable.

5.14. La stratégie s'appuie sur plusieurs piliers, y compris la détermination des opportunités et des défis productifs dans le secteur industriel, le renforcement de la compétitivité et de la qualité des exportations, la diversification de la gamme de produits s'agissant des marchandises et des services, la facilitation de l'accès à des marchés non traditionnels, ainsi que l'exploration de nouveaux marchés. Pour atteindre les objectifs fixés, un plan d'action comprenant plus de cent activités a été élaboré en conformité avec les principaux piliers de la stratégie.

5.15. La stratégie d'exportation de la Jordanie met fortement l'accent sur la promotion de l'innovation, le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et l'investissement dans les infrastructures afin de créer des conditions favorables à l'activité des entreprises. La stratégie comprend une série de mesures visant à diversifier les exportations, à renforcer la compétitivité et à accroître la présence du pays sur les marchés internationaux. Parmi ces mesures se trouvent notamment les suivantes: accords commerciaux, stratégies sectorielles, organismes de promotion des exportations, financements et incitations à l'exportation, diversification des marchés, conformité aux normes de qualité, soutien à l'esprit d'entreprise et à l'innovation, formation professionnelle et renseignements sur la situation des marchés.

5.16. Jordan Exports (JE) est une institution qui a été créée conjointement par le secteur public et le secteur privé dans le but de coordonner les initiatives nationales en matière d'exportation. JE est le principal organisme responsable de la conception, du développement et de la promotion des produits (marchandises et services) des petites et moyennes entreprises (PME) en Jordanie. Grâce à des approches innovantes et axées sur la demande, l'institution renforce et valorise les capacités des entreprises jordaniennes, accélère le développement des exportations, augmente le volume de ces exportations et consolide les liens de la Jordanie avec le reste du monde.

5.17. JE fournit divers services visant à soutenir le développement et la promotion des produits des PME sur les marchés étrangers. Les principaux services offerts comprennent l'évaluation de l'aptitude à exporter, qui permet de vérifier l'état de préparation des entreprises à l'exportation; les renseignements sur les marchés d'exportation, qui offrent des informations précieuses sur les marchés cibles; les renseignements sur le financement des exportations, qui fournissent des orientations sur les options de financement disponibles; les missions commerciales à l'étranger, qui facilitent les voyages d'affaires des entreprises jordaniennes pour explorer les marchés étrangers;

et les missions commerciales dans le pays, qui consistent à accueillir des délégations étrangères et à organiser des réunions avec des entreprises locales.

5.18. En outre, JE accroît son soutien par le biais d'une large gamme de services supplémentaires: fourniture de renseignements concernant les événements, les exigences et les procédures d'inscription; évaluation du degré de préparation des produits ou des services à l'exportation; soutien à la promotion, au marketing et aux activités connexes; organisation de visites aux organismes compétents; organisation de réunions d'information, de réunions interentreprises (B2B) et d'événements parallèles; fourniture d'une assistance logistique pour les missions commerciales étrangères en Jordanie et les missions commerciales jordaniennes à l'étranger; informations sur les possibilités de financement; organisation de visites de sites; soutien concernant les lieux d'accueil d'événements; mise à disposition de programmes de formation et de renforcement des capacités adaptés aux exportateurs jordaniens.

5.19. S'appuyant sur cette vaste palette de services, JE vise à doter les exportateurs jordaniens des outils, des connaissances et des ressources nécessaires pour prospérer sur les marchés internationaux, contribuant ainsi à la croissance et au succès du secteur d'exportations de la Jordanie.

5.3 Libéralisation du commerce régional et bilatéral

5.20. La Jordanie prend une part active à un large éventail d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux dans le but de renforcer les débouchés commerciaux et d'attirer l'investissement étranger, dans le cadre de sa stratégie de longue date d'une croissance économique axée sur les exportations. Grâce à des négociations et à une mise en œuvre efficaces, elle a conclu des accords de libre-échange (ALE) bilatéraux avec diverses entités, notamment la GZALE, les États-Unis, l'Union européenne, le Canada, Singapour et les États de l'AELE. Ces ALE ont joué un rôle essentiel dans l'obtention par la Jordanie d'un accès privilégié aux marchés, la réduction des droits de douane, l'élimination des obstacles non tarifaires et la promotion du commerce et de l'investissement avec ces partenaires commerciaux réputés. Par ailleurs, la Jordanie fait partie des signataires de l'accord d'Agadir, qui est un accord commercial régional entre la Jordanie, l'Égypte, la Tunisie et le Maroc.

5.21. Au cours de la période examinée, des changements importants sont intervenus dans les accords de libre-échange de la Jordanie, notamment par la signature d'un nouvel Accord d'association avec le Royaume-Uni le 1^{er} mai 2021, suivie par la résiliation de l'Accord de libre-échange avec la Türkiye.

5.22. La Décision n° 1/2018 du Comité d'association UE-Jordanie simplifiant les règles d'origine avec l'Union européenne a été officiellement publiée le 4 décembre 2018 en tant que modification de la Décision n° 1/2016. Aux termes de cette décision, des règles d'origine plus souples sont appliquées à des produits fabriqués sur l'ensemble du territoire jordanien et relevant de 50 chapitres non agricoles du Système harmonisé (SH), ce qui permet à une grande majorité de produits jordaniens d'accéder au marché de l'UE. Pour bénéficier de cette décision, chaque installation de production doit employer au moins 15% de travailleurs syriens sur l'ensemble de la main-d'œuvre, cette condition s'appliquant jusqu'au 31 décembre 2030.

5.23. Conformément à la vision stratégique du gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie, qui donne la priorité au renforcement de la sécurité alimentaire, sanitaire et agricole, ainsi qu'à la mise en place de projets industriels intégrant diverses nations arabes, les pouvoirs publics ont pris l'initiative de conclure des accords avec plusieurs pays arabes. L'objectif de ces accords est de mettre en œuvre des mesures et des stratégies de grande envergure pour atteindre efficacement les objectifs susmentionnés.

5.24. La collaboration trilatérale entre la Jordanie, l'Iraq et l'Égypte a été établie avec l'objectif principal d'optimiser les coûts et d'assurer une mise en œuvre efficace. Cette collaboration a abouti à la signature d'un accord d'intégration industrielle qui est désormais en vigueur dans les trois pays. La finalité de cette intégration est de favoriser une coopération et une synergie réelles entre les secteurs industriels respectifs de la Jordanie, de l'Égypte et de l'Iraq, dans le but de réaliser des économies importantes et de maximiser l'efficacité de leurs activités industrielles.

5.25. Création d'un Partenariat industriel intégré pour le développement économique durable entre la Jordanie, les Émirats arabes unis, l'Égypte et le Royaume de Bahreïn: le partenariat vise à créer des branches d'activité synergiques, à diversifier l'économie, à créer des emplois et à tirer parti des ressources et des capacités des quatre pays. La collaboration a abouti à la signature d'accords portant sur neuf projets dont l'investissement total devrait s'élever à 2 milliards d'USD, créant environ 13 000 emplois et générant un produit intérieur brut de 1,66 milliard d'USD. L'accent est mis sur la création de branches d'activité compétitives, le renforcement de la valeur économique et la réalisation de l'autosuffisance et de la sécurité dans les domaines de l'alimentation et de la santé.

5.26. La Jordanie reste convaincue que les accords commerciaux qu'elle a conclus avec divers pays et blocs régionaux offrent aux exportateurs jordaniens un accès favorable et des avantages tarifaires.

6 BESOINS EN MATIÈRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

6.1. L'engagement de la Jordanie en faveur de la libéralisation des échanges lui a apporté des avantages considérables: élargissement des débouchés commerciaux, mobilisation de l'investissement étranger et diversification des marchés d'exportation. En réduisant les obstacles au commerce et en favorisant l'intégration économique, le pays aspire à améliorer sa compétitivité, à stimuler la croissance économique et à créer des possibilités d'emploi.

6.2. La Jordanie a recensé plusieurs domaines dans lesquels il existe des besoins en matière d'assistance technique dans le cadre de l'OMC pour soutenir ses efforts en matière de développement et de renforcement des capacités lié au commerce. Ces besoins concernent les différents domaines mentionnés ci-après.

6.3. Formulation de la politique commerciale: la Jordanie recherche une assistance technique pour élaborer et formuler des politiques commerciales conformes aux règles et aux règlements de l'OMC. Cette assistance peut comprendre une formation et un soutien dans les domaines de l'analyse des données commerciales, de la recherche sur les politiques, et de la formulation de stratégies visant à améliorer la compétitivité commerciale.

6.4. Facilitation des échanges: la Jordanie a pour objectif d'améliorer les mesures de facilitation des échanges grâce à une rationalisation des régimes douaniers, à une simplification des formalités documentaires et à une amélioration de la gestion des frontières. L'assistance technique de l'OMC peut aider le pays à mettre en œuvre les meilleures pratiques, à améliorer la logistique commerciale et à renforcer l'efficacité de l'infrastructure liée au commerce.

6.5. Renforcement des capacités lié au commerce: la Jordanie cherche à obtenir de l'aide pour renforcer sa capacité institutionnelle à participer efficacement aux négociations de l'OMC et à mettre en œuvre les Accords de l'OMC. Cette aide comprend la formation des fonctionnaires et des parties prenantes sur les règles et procédures de l'OMC, l'amélioration des capacités d'analyse de politiques et le renforcement des cadres juridiques et réglementaires liés au commerce.

6.6. Agriculture et sécurité sanitaire des produits alimentaires: étant donné l'importance de l'agriculture dans l'économie jordannienne, l'assistance technique dans le domaine agricole est cruciale. La Jordanie cherche à obtenir un soutien dans des domaines tels que l'élaboration d'une politique agricole, l'accès aux marchés, les normes de sécurité sanitaire des produits alimentaires et le respect des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) afin d'améliorer la compétitivité de ses produits agricoles.

6.7. Normes techniques et infrastructure qualité: la Jordanie entend aligner ses normes techniques et son infrastructure qualité sur les normes internationales afin de faciliter les échanges commerciaux. L'assistance technique dans des domaines tels que l'évaluation de la conformité, l'accréditation et la métrologie peut aider la Jordanie à améliorer la qualité de ses produits et à répondre aux prescriptions internationales.

6.8. Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC): l'aide à la compréhension et à la mise en œuvre des réglementations en matière de droits de propriété intellectuelle énoncées dans l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) est essentielle pour la Jordanie. Cette aide peut consister à

renforcer la protection de la propriété intellectuelle et les mécanismes destinés à la faire respecter, ainsi qu'à promouvoir l'innovation et le transfert de technologies.

6.9. Commerce des services et initiatives de l'OMC: la Jordanie recherche activement une assistance technique pour évaluer son éventuelle accession à différentes initiatives des États Membres de l'OMC, dont notamment l'initiative sur la réglementation intérieure dans le domaine des services et l'initiative sur la facilitation des échanges pour le développement. L'objectif d'une accession à ces initiatives est de renforcer la participation de la Jordanie au système commercial multilatéral et de faciliter la libéralisation de son économie.

6.10. Commerce et environnement: la Jordanie recherche activement un soutien technique dans le domaine du commerce et de l'environnement afin de mieux harmoniser ses procédures et ses normes avec les normes internationales et d'acquérir une compréhension plus approfondie de ces questions. L'objectif est de faire en sorte que les activités commerciales soient menées d'une manière écologiquement durable et conforme aux normes et obligations internationales. La Jordanie reconnaît l'importance de trouver un équilibre entre la croissance économique et la préservation de l'environnement et recherche une assistance technique qui lui permettra de renforcer son aptitude à intégrer les considérations environnementales dans les politiques et les pratiques commerciales. Ce soutien aidera le pays à élaborer des stratégies efficaces en vue d'un commerce durable, à promouvoir une croissance verte et à contribuer aux efforts mondiaux en matière de préservation de l'environnement.

6.11. Les besoins d'assistance technique qui ont été mentionnés soulignent les efforts déployés par la Jordanie pour renforcer ses capacités dans le domaine du commerce, pour promouvoir la croissance économique et pour mieux s'intégrer dans le système commercial mondial. L'assistance dans ces domaines lui permettra d'atteindre les objectifs liés au commerce qu'elle s'est fixés et de tirer le meilleur parti de sa participation au commerce international.
